

12 Sports

Football/Entretien avec le président de l'association du Centre Mbérie sportif (AO CMS)

Bosco Alaba Fall : " La situation du National-Foot est embarrassante "

Entretien réalisé par MM

Libreville/Gabon

Le président Alaba Fall fait ici le point des transferts de ses joueurs : Didier Ibrahim Ndong et Malick Evouna. Tout en évoquant également la situation du démarrage de la phase retour du championnat national de D1 et D2,

l'union. Président Alaba Fall, vous êtes le tuteur du joueur Didier Ibrahim Ndong dont le comportement vis-à-vis des Panthères du Gabon vient de défrayer négativement la chronique. Votre appréciation ?

• **Bosco Alaba Fall :** J'avoue que j'étais touché. Mais il faut relever qu'il n'y a rien de surprenant. Cet enfant doit bénéficier des circonstances atténuantes. Pour ceux qui ne le connaissent pas très bien, c'est un garçon qui, dépourvu d'un encadrement approprié, a connu une enfance très difficile. Il en garde encore des séquelles. Il faut le comprendre dans cet esprit. Pour l'aider, l'isoler ou l'écarter des Panthères n'est pas une bonne solution. Sans plaider en sa faveur, il me revient de ressortir certaines difficultés mentales inhérentes à l'aspect social de cet enfant que je n'ai pas encore rencontré depuis-là afin de lui prodiguer des conseils. Il en a vraiment besoin. Ibrahim Ndong doit comprendre qu'il est devenu non seulement un homme public, mais il doit défendre aussi la réputation de son club formateur. Nous demandons d'ailleurs à l'ensemble des encadreurs de l'équipe nationale de ne pas baisser les bras. Cet enfant a besoin d'un encadrement psychologique. Avec l'aide de tout le monde, il sera possible qu'il ne puisse plus commettre de tels manquements. Lorsque votre équipe nationale, et selon les règles Fifa, vous appelle, vous devez répondre. Même si vous avez des ennuis physiques, c'est à l'encadrement technique de le constater et d'accéder, naturellement, à votre demande. On ne refuse pas à l'appel de l'équipe nationale. C'est inadmissible. Mais c'est un jeune que nous devons, tous, encadrer.

Quels sont, par ailleurs, vos rapports avec ses différents clubs : CS Sfaxien (Tunisie) et Lorient (France) ?

• Je viens de vous dire que l'attitude de Didier ne m'étonne pas. Cela est lié aussi à toutes les situations auxquelles nous sommes confrontés en ce qui concerne son transfert. Le CS Sfaxien de Tunisie avec qui nous avons des approches sur les conditions du transfert de Didier n'a jamais respecté nos accords. Au moment où je vous parle, ce club, après le transfert de Didier à Lorient, n'a jamais donné de l'argent à l'AO CMS. Même pas l'indemnité de formation ou du transfert puisque Didier était encore sous contrat avec nous. Même s'il évoluait sous le statut amateur, les règles Fifa sont claires : un joueur d'un club amateur qui va dans une équipe professionnelle verra son club formateur se faire indemniser...

Cette situation vous plait-elle ?

• Pas du tout ! Depuis 2012, nous avons saisi la Fifa par le biais de la Fédération gabonaise de football (Fégafoot). Au regard des lenteurs et des problèmes administratifs sur la communication du dossier, nous étions obligés de faire recours à l'assistance d'un cabinet d'avocat français. Après le règlement des frais de procédure et d'honoraires,



Photo : Arisfide Moussavou

Bosco Alaba Fall : "L'AO CMS n'a encore rien reçu des transferts de ses deux joueurs".

le dossier est, en ce moment, à la Fifa. Et après le nouveau transfert du joueur, nous avons saisi Lorient qui, en ayant compris la pertinence de nos éléments, a accédé à la requête de notre avocat. Chapeau au professionnalisme des clubs européens, notamment français, qui respectent les règles universelles en matière de transfert des joueurs. Contrairement au club tunisien qui, tout en ayant du mépris des petits clubs comme le nôtre, fait fi de la réglementation Fifa. Tout en ayant espoir sur l'aboutissement de ce dossier, l'AO CMS n'a jamais reçu jusqu'à ce jour de l'argent du transfert de Didier Ibrahim Ndong...

Qu'en est-il de Malick Evouna ?

• Quasiment la même chose. Mais juste une petite nuance, parce que la situation vécue avec le CS Sfaxien nous a amené à réajuster notre réflexion sur le transfert de Malick. Certes nous avons connu quand même des petits soucis liés au fait que les représentants du WAC de Casablanca ont affiché une mauvaise foi dans une confusion sans légitimité dans leur position. Pour eux, Malick n'était pas notre joueur du fait que le joueur leur aurait brandit le contrat qui le liait à CF Mounana (CFM), en oubliant qu'il avait été prêté à CFM et qu'il était encore sous contrat jusqu'en 2014. Probablement sur la base de ces informations, les responsables du WAC saisisront la Fifa pour demander à la Fégafoot de délivrer provisoirement le certificat de transfert. C'est à l'ap-

pui de ce document que la Fégafoot, tombant des nues comme nous, nous a saisi. Nous avons donc apporté des éléments qui ont permis à la Fifa de débouter le WAC qui lui avait fourni auparavant des informations erronées. Cela a amené les deux clubs (AO CMS et WAC) à élaborer en 2013 une convention de transfert. Malheureusement le WAC n'a jamais respecté ses engagements. Ceci nous a amené à saisir la Fifa par l'entremise de notre avocat. En ce moment le litige est au niveau de la Fifa qui devra rendre les deux décisions pour nous permettre de rentrer dans nos droits qui sont justes et légitimes. Tout ce qui se dit donc autour de ces deux transferts n'est que de la mauvaise foi, la médisance et la diversion. L'AO CMS n'a encore rien reçu de ses deux joueurs.

En votre qualité de président de l'association des clubs de D1 et D2, avez-vous une idée réelle du début de la phase retour du National-Foot ?

• J'avais décidé de ne plus m'exprimer à ce sujet. C'est vraiment triste de remarquer que les mêmes causes produisent les mêmes effets. C'est un sujet qui a été longuement évoqué. Les clubs ont rempli leurs engagements en débutant le championnat sans financement de la nouvelle saison, et qu'au terme de la phase aller la Ligue nationale de football professionnel (Linafp), par le biais de l'Etat, devait en revanche apporter même partiellement sa contribution financière pour nous permettre d'amorcer la phase retour. On sait à quel niveau se trouvent les blocages... Jusqu'à ce jour, malheureusement, nous n'avons pas encore obtenu gain de cause. C'est une situation non seulement difficile, mais aussi embarrassante.



CAISSE NATIONALE DE SECURITE SOCIALE

DIRECTION GENERALE

COMMUNIQUE

PROCEDURE DE DECLARATION TRIMESTRIELLE DES SALAIRES

Dans le cadre de l'amélioration de ses activités, la CNSS vient de procéder au changement de son système d'information.

A cet effet, la CNSS rappelle aux Employeurs que la transmission de la Déclaration Trimestrielle des Salaires (**DTS**) se fait en ligne, via son site Web www.cnss.ga et que seules les déclarations respectant la structure des formats (Excel et Txt) disponibles sur cette plateforme seront prises en compte.

Par ailleurs, les entreprises ne disposant pas de **Numéros Assurés** et **Mot de passe confidentiel** CNSS sont priées de se rapprocher de nos guichets pour s'en procurer.

En conséquence à ce qui précède, **toute demande incomplète, mal renseignée ou faite sur tout autre support, sera purement et simplement rejetée.**

Fait à Libreville le 11 Juin 2015.

Le Directeur Général

Dr. Désiré LASSEGUE

Dr. Désiré LASSEGUE



Bon à savoir

Football

• Assemblée générale élective du bureau des supporters du FC 105, mardi à 16h00. Au complexe sportif Idriss Ngari.

• Importante réunion de travail

entre le président de la Fédération gabonaise de football (Fégafoot), les membres de la CCA et ceux de la commission d'arbitrage de la Ligue nationale de football professionnel (Linafp). Lundi à 16h00 au siège fédéral sis à Owendo.